



ENGAGÉ-ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

CCP

La Commission Consultative Paritaire (CCP)

Qui concerne-t-elle ?

La transposition de la Loi de Transformation de la Fonction publique d'août 2019 au décret 86-83 du 17 janvier 1986 se traduit par la création d'une seule instance pour tou.tes les agent.es, contractuel.les et non titulaires, au ministère de la Justice.

Dans quels domaines la CCP intervient-elle ?

La CCP peut être saisie pour toute situation professionnelle individuelle, principalement sur les domaines suivants:

- Les fins d'exercice** : examen des décisions de licenciement ou de non-renouvellement.
- La formation** : examen des décisions de rejet de certaines demandes de formation, du congé de formation professionnelle, de l'utilisation du compte personnel de formation.
- L'organisation du travail** : refus d'un temps partiel, du télétravail, et du CET
- L'évaluation** : la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- Le handicap** : examen de questions individuelles relatives au recrutement des travailleurs en situation de handicap.
- La titularisation (la CDI-sation?) , le licenciement, la démission**



Voter pour la **FSU**, c'est choisir :

➔ **Un syndicat qui représente et défend tou.tes les agent.es**, titulaires et contractuel.les, syndiqué.es et non syndiqué.es

➔ **Un syndicat qui lutte pour les services publics** et qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, là où tout se joue

➔ **Un syndicat en faveur d'une Justice humaniste**, émancipatrice, respectueuse des droits et libertés des publics accompagnés

➔ **Un syndicat multicatégoriel** éloigné des visions corporatistes et qui défend la pluridisciplinarité

➔ **Un syndicat force de propositions**, qui se montre combatif et à la recherche de convergences avec les autres organisations syndicales de lutte et de transformation sociale, au service de tou.tes les professionnel.les



VOS REPRÉSENTANT.ES DU PERSONNEL FSU REVENDIQUENT POUR VOUS :

- **Un plan de titularisation** pour tou.tes les contractuel.les, qu'ils et elles soient en CDI ou en CDD, prenant en compte les services effectués, suivant un calendrier et des modalités négociées (volume de titularisations, examens professionnels et concours réservés, conditions d'affectation, suivi de formation) pleinement adaptées aux missions exercées
- **Une rémunération** calculée en référence au point d'indice des titulaires à temps plein, ce qui permet de bénéficier des augmentations du point d'indice des fonctionnaires
- **Un salaire** qui ne soit jamais inférieur à la rémunération de base du corps des titulaires correspondant aux fonctions exercées, la perception de toutes les primes liées à l'affectation
- **Une revalorisation** périodique des salaires
- **La considération** de l'expérience et de la qualification dans la rémunération
- **L'intégration** de l'indexation sur les prix pour tous les contrats dans les DOM et TOM
- **La prise en compte** des indemnités dans le calcul des pensions de retraite
- **Le droit aux mêmes congés** et à une même amplitude horaire que les titulaires
- **Pour les formations :**
 - Une formation d'adaptation lors de la prise de poste
 - Un droit à la formation continue et pour la promotion sociale effectif, sur le temps de travail, comme pour les titulaires.

En décembre 2022



**Connectez-vous
et VOTEZ !**



**2ème organisation syndicale
dans la Fonction Publique d'Etat**

L'action de vos représentant.es des personnels FSU

**Disponibles et expérimenté.es, vos
représentant.es FSU s'engagent à :**

- Vous écouter et vous accompagner.
- Lutter pour la résorption de la précarité.
- Obtenir un plan de titularisation à la hauteur des besoins.
- Porter en CCP la garantie de vos droits et de vos intérêts.
- Dénoncer l'isolement des professionnel.les.

NOS CANDIDAT.E.S

DECHERAT Olivier - prof. technique - STEI Marseille
BOUILLET Lucile - psychologue - SPIP 51
ROUILLARD Ludivine - psychologue - UEMO Lens
DUBOIS Thierry - éducateur spécialisé - DISP Toulouse
GADRET Stéphanie - prof. technique - UEAJ Levallois-Perret
RANOUIL Laurent - directeur commercial ATIGIP- Tulle
ROURRE Léa - éducatrice - UEMO Avignon
LAINE Marie - coordinatrice culturelle - CP Lutterbach
BATISTA-CORREIRA Anne-Marie - AA - UEAJ Le Perreux sur Marne
DUMONT Marie-Pierre - éducatrice spécialisée - DISP Bordeaux
OULHI Mohamed - éducateur - UEAJ Pantin
LALARDIE Laura - psychologue - SPIP Corse
TETREL Mathieu - PT - STEMO Cayenne
CADIEU Marie-Aude - assistante spécialisée - TJ Avignon
DAGAND Catherine - AA - UEAJ Meythet
SEYCHELLES Sandrine - éducatrice - SPIP Poitiers

